

Paris, 21 juin 2024

Caisse Française de Financement Local ("**Caffil**") a modifié les *Final Terms* datés du 9 février 2024 relatifs aux obligations foncières d'un montant de 25.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 3,750% l'an et venant à échéance le 13 février 2054 (Code ISIN : FR001400NUE2) émises dans le cadre de son programme EMTN de 75.000.000.000 € (les "**Amended and Restated Final Terms**").

La modification a pour objet de corriger l'erreur manifeste suivante dans les *Final Terms* :

- La clause 21 (ii) intitulée "Optional Redemption Amount of each *Obligation Foncière*" dans la Part A des *Final Terms* est supprimée et remplacée ainsi :

(ii) Optional Redemption Amount of each EUR 100,000 per *Obligation Foncière* of EUR  
*Obligation Foncière*: 100,000 Specified Denomination

Caffil porte la responsabilité des informations contenues dans cette notice aux porteurs.

Les *Amended and Restated Final Terms* seront disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), de la Bourse de Luxembourg (<https://www.luxse.com/>) et de l'émetteur ([www.caissefrancaisedefinancementlocal.fr](http://www.caissefrancaisedefinancementlocal.fr)).

